

CIL du Paradis

# Le Mag des Collines

26 EME EDITION

CIL les collines du paradis

1, rue Auguste Renoir - 83400 HYERES



## MOT DU PRESIDENT

Depuis notre Assemblée Générale du 11 janvier 2017, les dossiers en cours et aussi nos projets ont évolué plutôt favorablement. Vous en trouverez les détails dans ce MAG N°26.

Notre demande à Mr le Maire, maintes fois renouvelée, de refaire les voiries de notre quartier, et en particulier rue Cézanne, a été entendue. Les travaux de cette rue sont prévus en 2017.

Nous serons vigilants sur le cahier des charges des travaux et nous vous informerons de son calendrier.

En concertation permanente avec vous, nous œuvrons pour la quiétude et le « bien vivre » au Paradis. Et vous donnons rendez vous le vendredi 19 mai à partir de 18 heures, pour la Fête des Voisins qui aura lieu sur le terrain de pétanque.

Cordialement,

Le Président  
Léon-Gérard HEUSELE  
Tel : 06 19 89 17 94

## DEBROUSSAILLEMENT

La réunion du 22 mars 2017 qui réunissait des élus, techniciens et spécialistes du problème a été suivie avec intérêt par les habitants, en particulier les riverains de la rue Renoir.

La commune a fait valoir que réglementairement le débroussaillage incombe aux propriétaires dans un rayon de 50 mètres autour de leurs habitations et qu'elle ne peut donc plus effectuer cette opération comme elle le faisait les années précédentes. Cependant elle a toujours évidemment l'obligation de débroussailler les espaces du domaine public autour du jeu de boules et de la rue Bénézit.

De plus Mr Di Russo adjoint en charge des espaces verts s'est engagé à faire traiter les abords de la piste DFCl par les services municipaux. Il faut reconnaître néanmoins qu'une charge financière importante sera supportée par quelques propriétaires pour une opération qui va protéger tout le quartier contre les incendies.

Pour mutualiser les actions nécessaires et obtenir des coûts intéressants le CIL a organisé une concertation animée en particulier par Pierre Brauge et Charley Illouz. Ce dernier a présenté lors de cette réunion un devis de la société Attitude Jardin, prévoyant 2 passes, une en avril et l'autre fin mai, début juin. Le devis a été accepté et les travaux ont commencé début avril.

A l'issue de cette première phase de travaux, il semble que la qualité de l'intervention a été bien appréciée, (voir la photo) avec peut être une réserve concernant la mise en décharge des déchets, qui d'ailleurs n'était pas prévue dans le devis.

## VIGILANCE

Après concertation avec Mr GELY, adjoint en charge de la sécurité, et de MR WERBER, directeur de la sécurité, et suite au refus de la Police Nationale de nous accorder le protocole de Sécurité Participative Citoyenne nous avons opté pour une démarche propre à notre quartier que nous pourrions appeler :

## QUARTIER SOLIDAIRE.

Le dispositif consistera en plusieurs éléments :

- Mise en place de panneaux aux principaux accès du quartier, sur des clôtures privées avec l'accord des propriétaires.
- Fourniture sur demande, de vignettes autocollantes reproduisant le logo « quartier solidaire » à apposer sur les boîtes à lettres.
- Distribution par le CIL d'une fiche plastifiée indiquant les numéros d'urgence et résumant les consignes pour éviter ou gérer un cambriolage.

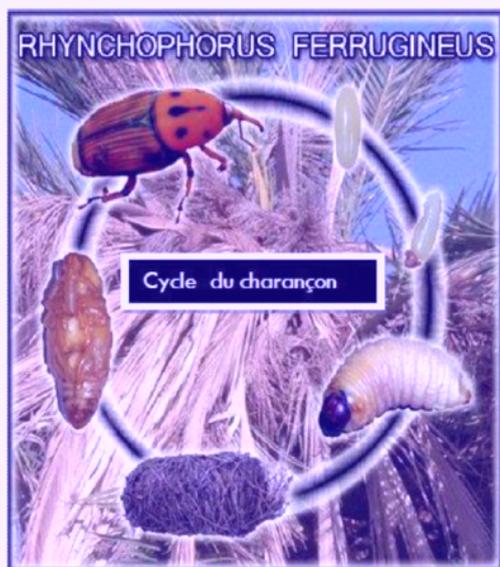
Cependant la mesure essentielle est bien la solidarité entre voisins et pour cela nous vous invitons à échanger avec vos voisins vos contacts téléphoniques et à signaler entre vous vos absences plus ou moins prolongées.

## LE CHARANÇON DU PALMIER - *Rhynchophorus ferrugineus*.

### Description et cycle biologique du charançon.

Le charançon rouge est un coléoptère de 2 à 4 cm de long au corps rouge orangé avec des taches noires, il peut voler sur un rayon de 7 Km. Il s'attaque à de nombreuses espèces de palmiers. En France, le charançon rouge s'attaque essentiellement au palmier dattier et au palmier des Canaries. Charançon rouge : femelle et mâle adulte. La femelle pond à la base des jeunes palmes environ 200 à 300 oeufs (100 femelles et 100 mâles) entraînant une invasion exponentielle rapide. Les oeufs éclosent 2 à 5 jours après, les larves se nourrissent des tissus internes du palmier en forant des galeries durant 2 à 4 mois.

<http://www.sud-lagagne-var.fr/traitement-palmier-charancon-rouge-charancon-rouge-menace-palmier.html>



### Veille sanitaire et stratégie de lutte

Ange Lhoste-Drouineau pour le Mag avril 2017 du C.I.L. Les Collines

### Epidémiosurveillance

Inspecter très régulièrement l'état sanitaire du palmier jusqu'au sommet du stipe : vérifier l'absence de coupure nette.

### Eradication.

Les attaques ont lieu en été et les dégâts sont visibles en automne, à partir du premier point de fragilité en trois semaines on assiste au dépérissement du palmier. Il faut l'éliminer selon le protocole réglementaire établi par le ministère de l'agriculture.

« L'élimination est à la charge du propriétaire du palmier contaminé, avec l'obligation d'éliminer le foyer en abattant le sujet ou en assainissant, à sa charge en faisant appel à un professionnel compétent qui a été formé par un service de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Le professionnel formé est alors habilité et ses coordonnées disponibles auprès du SRAL (service régional de l'alimentation). Sinon, tout palmier sain doit être protégé préventivement sachant qu'il y a de fortes probabilités qu'au bout de 5 ans il soit infesté. »

La stratégie préventive : endothérapie mise en oeuvre réglementée avec insecticide injecté dans le stipe à base d'émamectine benzoate Revive® de la société Syngenta. Les risques pour les abeilles peuvent être considérés comme acceptables pour l'usage revendiqué. Néanmoins, afin de limiter l'exposition des abeilles, il conviendra de supprimer les inflorescences avant la floraison des palmiers chaque année pendant toute la durée du traitement et, à titre de précaution, au moins un an après l'arrêt de celui-ci afin de limiter les risques pour les pollinisateurs (Avis 2012-SA-0045 du 3 avril 2012/19). Cette mesure de précaution pourra éventuellement être affinée après la soumission de données appropriées.»

**- Pulvérisation de nématode parasitoïde des larves et des adultes.**

**- Convention de la municipalité pour le traitement des palmiers.**

La mairie d'Hyères a signé en mars 2017, une convention avec la société Syngenta pour traiter l'ensemble des palmiers publics et pour inciter les propriétaires privés à utiliser le même traitement par endothérapie. Le traitement annuel reviendrait à 60 € HT par palmier.

**- Abattage et retrait d'un palmier.**

La ville d'Hyères a été déclarée zone contaminée par arrêté préfectoral du 12 mai 2016. A ce titre la loi fait obligation aux propriétaires de surveiller et traiter préventivement les palmiers, de faire supprimer les parties infestées ou de les faire abattre par un professionnel agréé.

Une question reste en suspens : la déchetterie refuse encore aux particuliers le dépôt de palmes suspectées d'être contaminées. Ce problème devrait être résolu prochainement.

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Charancon-Rouge-du-Palmier>

## HISTOIRE DU NOMS DES RUES ET ESCALIERS DU PARADIS

Le conseil municipal du 21 avril 2017 a accepté à l'unanimité notre projet de donner un nom à 3 escaliers du quartier.

Celui qui relie à l'est la rue Manet à la rue Cézanne portera le nom de Gabriel COTEL (1910-1991), sculpteur dont l'atelier était situé au 33 rue Manet.

Le prolongement de cet escalier entre la rue Cézanne et le boulevard Matignon aura le nom de Félix ZIEM (1821-1911) peintre célèbre, dont la petite fille habita longtemps au 14 boulevard Matignon.

Enfin l'escalier entre la rue Manet et le début de la rue Cézanne sera dédié à la belle OLYMPIA, le modèle des célèbres tableaux d'Edouard Manet et de René Magritte.

Pour ce qui est des noms des rues de notre quartier, un conseil municipal de l'année 1952 décida de donner des noms de peintres célèbres. Nous ne savons pas qui a eu cette idée, mais il s'avère qu'elle fût plutôt judicieuse si on compare avec d'autres lotissements de notre ville affublés de noms de fleurs, d'arbres ou de petits oiseaux !

Sur le plan du lotissement Paradis de la société « La Prolétarienne » de 1952,

la rue Cézanne actuelle s'appelait avenue N°1, la rue Manet avenue N°2 et la rue Renoir avenue N°3.

Quant au boulevard Matignon actuel il est indiqué sur le plan comme avenue du Paradis, laquelle se prolongeait jusqu'au début de l'actuelle rue Matisse.

### Histoire du legs Matignon.

On peut se demander d'où vient ce nom de Matignon qui a été donné à l'avenue du Paradis qui existait avant 1952.

Cela n'a rien à voir avec Jacques de Matignon qui donna son nom à l'hôtel particulier qui est maintenant la résidence du premier ministre, ni avec le savant Camille Matignon.

C'était le nom d'un magistrat, Eugène Raymond Matignon né à Paris en 1804, habitant Fontainebleau, mais résidant souvent à Hyères où il possédait des maisons et des terrains agricoles.

A sa mort en mars 1873 on découvre un testament par lequel il lègue à la ville d'Hyères tous les biens qu'il y possède : soit une maison avec remises et écuries rue de la Sauvette (aujourd'hui rue de Verdun) qui est une brasserie, une autre maison avenue du Repos (aujourd'hui avenue Paul Long) qui sert de cabaret, ainsi que 6 hectares de vignes et oliviers au quartier Paradis.

Cependant le testament précise les conditions nécessaires pour que le legs puisse être réalisé :

Mr Matignon demande que le vieux cimetière situé à l'emplacement actuel de l'école Paul Long soit transféré et que les terrains du Paradis soient consacrés à une promenade ou un jardin public. Le testament laisse à la ville un délai de 5 mois après le décès pour accepter et de 5 ans pour transférer le cimetière, sinon le legs est annulé.

La première réaction du maire de l'époque est de refuser, mais le préfet du Var ayant donné son autorisation la ville finit par accepter en août 1873 ce legs estimé à 84.700 francs de l'époque.

Malheureusement un des héritiers Matignon, se trouvant lésé, entame une procédure et obtient en 1874 du tribunal de Fontainebleau la nullité du testament, car il s'avère qu'il était antidaté.

La ville d'Hyères décide d'ester en justice et entame alors une longue procédure qui va durer 5 ans.

Enfin en mars 1879 le conseil municipal offre aux héritiers 10.000 francs pour clore le litige, ce qu'ils acceptent. La signature définitive a enfin lieu en octobre 1879, et la ville devient légalement propriétaire de ces biens.

Pour la petite histoire le transfert définitif du cimetière n'aura lieu que vers 1910, et le jardin public réclamé par Mr Matignon ne sera jamais réalisé. Mais Paul Long maire de la ville en 1873, aura son nom donné à l'école bâtie à l'emplacement du vieux cimetière, ainsi qu'à l'avenue du Repos qui passe devant l'école, tandis que Matignon aura à son nom en 1952 un superbe boulevard bordé de palmiers et menant au... Paradis.

Louis Lapierre.

## COMPTEURS LINKY

Ces compteurs ne seront obligatoires qu'en 2021.

D'ici là vous pouvez refuser leur installation sans avoir à vous justifier ni risque de pénalité.

Ne cédez pas à la pression de certains agents d'ENEDIS ou de leurs sous-traitants.

Prenez le temps de vous renseigner avant de les laisser entrer chez vous.

Sachez aussi que la mairie n'a pas le pouvoir de s'opposer légalement à cette installation.

Nous avons assisté à une réunion organisée par la mairie en présence d'un représentant d'ENEDIS.

Celui-ci a exposé que ce compteur ne présentait aucun danger et que sa technologie permettait une meilleure gestion de la consommation globale ainsi que la possibilité d'intégrer les énergies renouvelables futures.

Cependant de nombreuses voix s'élèvent contre cette nouvelle technologie, et des associations comme Robin des Toits ou Priartem dénoncent en particulier les ondes électro-magnétiques engendrées par ces compteurs, qui s'ajoutent à toutes les autres dans l'environnement.

Par ailleurs si le problème des incendies semble résolu, de nombreux utilisateurs ont vu leurs disjoncteurs principaux se déclencher, occasionnant alors une augmentation de tarif et donc des frais supplémentaires.

Le problème de la surveillance permanente de nos appareils, de l'atteinte à la vie privée est également évoqué par les détracteurs de ces nouveaux compteurs.

Le CIL dispose d'une liste de liens et de sites internet qui détaillent les arguments pour et contre qui vous permettront de vous faire une idée. N'hésitez pas à nous la demander.

## QUARTIER FLEURI

Les travaux des différents jardins ont repris. Les plantations de nouvelles plantes se feront à l'automne pour éviter le besoin excessif en eau, nécessaire pour la reprise de ces végétaux. Il est rappelé à tous les habitants intéressés par les « Ateliers Verts » du quartier, qu'ils sont les bienvenus et que les initiatives personnelles ou groupées entre voisins pour embellir chaque espace seront joyeusement accueillies et fêtées au « BARADIS », bar citoyens que nous avons aménagés près du transformateur EDF rue Manet. Le samedi 8 avril 2017 après quelques efforts collectifs, un apéritif convivial a réuni quelques amateurs « JARDINIERS » du quartier au « BARADIS ». Moment de partage, l'occasion de discuter et d'échanger sur les projets de fleurissement du quartier.

Une bourse aux plantes va être mise en place, et permettra d'échanger des plantes et des conseils entre les habitants.

Le CIL a déposé une candidature au concours des Maisons et Quartier Fleuris organisé par le service des Espaces verts.

## PROJET VIVRE LA COLLINE porté par le CIL Les Collines du Paradis

Un projet pour mieux faire apprécier aux promeneurs les chemins de la colline. Signalisation des accès, ainsi que le rappel de la sécurité, notamment en ce qui concerne les préventions des incendies.

Lors de cette réunion du 30 mars, plusieurs acteurs intéressés par le projet étaient présents dont le CIL Les Collines du Paradis, La Société de chasse La Gerbaude, Les randonneurs Hyérois, le CIL Paul Long La CCFF et VTT et l'ASL Hauts de Hyères.

Ce groupe de travail a commencé à élaborer la mise en valeur de notre colline.

## LA BOITE A LIVRES

À la demande de riverains, une boîte à livres a été installée au niveau du 5 rue Matisse. Simple de fonctionnement : vous pouvez déposer des livres, en emprunter un certain temps, les remettre dans la boîte, à tout moment, en toute liberté. **Bonne lecture !**

## Projet fleurissement du quartier Paradis Ange Lhoste-Drouineau pour le Mag Avril 2017 du C.I.L. Les collines

Le projet fleurissement des parcelles communales de notre quartier est dans la continuité de mes activités professionnelles, il est la concrétisation des idées qui dirigent mes actes en matière de protection de l'environnement dont mon objectif est de rendre la terre fertile et de planter des fleurs pour nourrir la faune utile aux plantes et aux habitants. Pour cela, les actions du projet consistent à :

- 1) Rendre les parcelles fertiles
- 2) Respecter le sol avec zéro pesticide pour l'entretien des parcelles : c'est possible !
- 3) Planter et semer des fleurs pour nourrir les pollinisateurs et les auxiliaires de culture
- 4) Communiquer sur le rôle des plantes et de ces parcelles « pédagogiques »
- 5) Rendre accessible les méthodes culturales à tous
- 6) Intégrer les parcelles urbaines dans le paysage de la colline
- 7) Créer un espace convivial un lieu d'observation de la flore et de la faune et pourquoi pas de détente et de lecture

Le projet qui a débuté il y a quatre ans se concrétise, quelques exemples,

- la parcelle de la rue Matisse est une démonstration pour les résidents avec une composition de plantes mellifères (Allysum, Giroflée..) et de couvre sol florifère (Lyppia).
- les parcelles de la rue Edouard Manet sont peu à peu réaménagées
- l'engouement pour le jardinage est devenu collectif et c'est bien, chacun cherchant des solutions et apportant sa contribution
- le lien entre les parcelles et le paysage de la colline pourra se créer

Le projet qui a contribué à la cohésion des résidents lesquels se sont familiarisés avec le choix et la culture des plantes méditerranéennes dans un milieu non irrigué.

Les obstacles ne sont pas insurmontables, ils demandent de la patience

- le fleurissement lui-même par le choix des végétaux
- la période de plantation d'automne de préférence
- l'aménagement des parcelles
- la protection des végétaux
- et le désherbage manuel : en ce moment c'est l'idéal après une pluie.

Depuis le début le projet, il n'y a presque plus de parcelles communales en friche, même les plus inaccessibles (pente de 45% rue Henri Matisse). Sinon elles sont des niches à rongeurs et à reptiles de toutes espèces. Les parcelles ainsi fleuries sont des habitats pour les populations d'insectes utiles à la protection des plantes et de pollinisateurs qu'il faut absolument nourrir et protéger (pour le bien de tous).

Cette idée a pu aboutir grâce à l'implication des résidents et à la contribution de la station horticole communale La Riperte et des élus, l'exploitation du lycée horticole de Hyères et enfin la station de recherche appliquée Scradh ASTREDHOR pour la gamme des végétaux offerts et les conseils donnés. Le projet est poursuivi et il sera probablement enrichi de nouvelles espèces pour contribuer à la protection des pollinisateurs et des plantes.

Et, « Si la vie n'est qu'un passage, sur ce passage, au moins semons des fleurs » Montaigne.



C I L  
LES COLLINES DU PARADIS



**Vendredi 19 mai 2017**

à partir de 18h

ENEZ NOMBREUX À

# LA FÊTE DES VOISINS

~ CONVIVIALITÉ ASSURÉE ~

APPORTEZ VOTRE APÉRITIF ET VOTRE  
BONNE HUMEUR

RDV AU TERRAIN DE BOULES



Sono - Musique - Magie